



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **26**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **23/03/2017**

**OBJET : VOTE BUDGET PREVISIONNEL 2017 –
 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, BOURRAT, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

H. LLOBET (Brouilla) à P. TAURINYA
 M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL
 P.BELLEGARDE (Passa) à P.MAURAN
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL
 D.RUIZ (Thuir) à R.LEMORT
 L. FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 P.MAURY (Thuir) à T.VOISIN
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Absent :

A . DOUTRES (Caixas)
 C. VILA (Oms)
 N.MON (Thuir)
 R.PEREZ (Thuir)

Monsieur Jean CHEREZ est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité sans observation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 Communauté de Communes des Aspres

Allée Hector Candellayre - BP 17 - 66301 THUIR Cedex
 066-246600449-20170330-44-17- BP 2017 ASS-DE
 tél: 04.68.53.21.87 / Fax: 04.68.84.67.78

e-mail: contact@cc-aspres.fr - site : <http://www.cc-aspres.fr/>
 Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2017

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2017 : BUDGET ANNEXE HT ASSAINISSEMENT

Le Président **PRESENTE** à l'Assemblée les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour l'exercice 2017 du budget annexe Hors taxe ASSAINISSEMENT de la Communauté de Communes des Aspres

Le Conseil Communautaire,


Où l'exposé de son Président,
Et après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE le budget prévisionnel 2017 du Budget Annexe Hors taxe ASSAINISSEMENT tel qu'annexé, s'équilibrant à :

- Section de fonctionnement : 2 871 509,90 € HT
- Section d'investissement : 4 858 538,48 € HT

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


Le Président,
René OLIVE